Association des Juristes de la Défaillance Economique

Comité d'organisation :

Corinne Saint-ALary-Houin, Présidente de l'AJDE

Professeur, Université Toulouse1 Capitole

Marie-Hélène-Monsérié-Bon, Trésorière de l'AJDE

Professeur, Université Toulouse 1 Capitole

A l'heure où les défaillances d'entreprises se multiplient, la situation du débiteur, personne physique, est un thème central des procédures collectives. Le débiteur, conserve-t-il des droits malgré la « faillite » ? Est-t-il frappé d'incapacité ? Comment vivre en procédure ? Son conjoint doit-il payer ses dettes ? Quelles sont les conséquences des « accidents de la vie » (décès, divorce, maladie…). Autant de questions auxquelles ce séminaire annuel de l'AJDE, organisé en partenariat avec le Centre de Droit des Affaires de l'Université Toulouse 1 Capitole, entend répondre.

Vendredi 12 octobre 2012

Lieu de la rencontre

Université Toulouse1 Capitole
Manufacture des Tabacs
21 Allée de Brienne
31042 Toulouse

AMPHITHEATRE GUY ISAAC

Nom : ……

Prénom : ……

Profession : ……

☐ **Droits d'inscription 100 €**
(Non membres de l'AJDE)

☐ **Participation au déjeuner : 25 €**

☐ **Participation au dîner (12/09) 40 €**

Règlement à adresser à l'ordre de l'AJDE,
à Mme Larrieu
jocelyne.larrieu@univ-tlse1.fr
Centre de Droit des Affaires
21 allée de Brienne
31042 Toulouse

Une visite de la Cité de Carcassonne, sur inscription, est organisée le 13 octobre (prévoir un retour à Toulouse vers 18h30.

Association des Juristes de la Défaillance Economique

SEMINAIRE

« PERSONNE PHYSIQUE ET PROCEDURES COLLECTIVES »

Organisé par

l'Association des Juristes de la Défaillance Economique (AJDE)

et le

Centre de droit des affaires d' UT1

(CREDIF)

Toulouse, le 12 octobre 2012

Amphithéâtre Guy Isaac

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Centre Droit Affaires

« PERSONNE PHYSIQUE ET PROCEDURES COLLECTIVES »

8h30 Accueil :

9 h. Propos introductifs par Maître Charles Vincenti, Avocat à la Cour, vice-président de l'AJDE

1-LES DROITS DU DEBITEUR PERSONNE PHYSIQUE

9h15 à 10 h 30

a- **Les droits fondamentaux au regard de la CEDH**, par B.Saintourens , Professeur à l'Université Bordeaux IV
b- **Les droits propres et les droits extra-patrimoniaux** , par J.Théron, Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand

Interventions de Me L.Vinceneux, Mandataire judiciaire
et Me Stéva-Touzery, Avocat à la cour

PAUSE

2- VIVRE EN PROCEDURE COLLECTIVE

10h45 à 12h45

a- **Rémunération, subsides, activité salariée**, par Me F. Froehlich, Mandataire judiciaire
b- **La situation du conjoint du débiteur**, par L. Antonini-Cochin, Maître de conférences à l'université de Nice
c- **Le sort de la résidence de la famille dans les procédures collectives**, par J.Vallansan, Professeur à l'université de Caen et J.Leprovaux, Maître de conférences à l'université de Caen
d- **Droits des associés**, par M-H Monsériè-Bon, Professeur à l'université Toulouse1-Capitole et M-L Coquelet, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre

Déjeuner sur place

3- LES ACCIDENTS DE LA VIE

14h15 à 15h 30

a. **Divorce, séparation de corps, de biens** par V. Bourgninaud, Maître de Conférences à l'Université de Nantes

b. **Le décès du débiteur**

- Incidence du décès sur la procédure collective, par C. Saint-Alary-Houin, Professeur à l'Université Toulouse1 Capitole, Présidente de l'AJDE

- Difficultés pratiques de l'indivision, par L.C. Henry, Professeur à la faculté de droit de Dijon

Interventions de Me F. Legrand ,
de Me A. Brenac, mandataires judiciaires

PAUSE

4- LES SANCTIONS

16 h à 17h 30

a- **Le suivi des interdictions de gérer**, par C. Mascala, Professeur à l'Université Toulouse1 Capitole
b- **Le contrôle du principe de proportionnalité** par la Cour de cassation, R.Salomon,, conseiller référendaire à la Cour de cassation
c- **L'application des sanctions pénales à l'EIRL**, par C.Mascala et R.Salomon

Clôture par C. Saint-Alary-Houin